



5. Témoignages d'honneur et nominations

Des jubilés de clubs exceptionnels:

- CN Sion: 75 ans
- CN Nyon: 90 ans
- SC Rorschach: 90 ans

Le Comité Central félicite cordialement ces clubs jubilaires.

Démissions de fonctionnaires méritoires:

Michael Geissbühler démissionne de son poste de responsable de la commission formation. Le président d'honneur Hans Ulrich Schweizer signale les services que Michael a rendus pendant des décennies à la natation. Il a déjà reçu tous les témoignages d'honneur possibles de la FSN et est déjà membre d'honneur depuis 1998. Un petit cadeau lui est remis sous les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

Le vice-président Sepp Rüegg reçoit des remerciements pour son travail. Un cadeau lui sera remis ultérieurement. Lui aussi est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

Des insignes d'or de la FSN sont remis à:

Christian Kaufmann pour ses mérites dans le secteur informatique, homepage etc.

Catherine Maliev pour ses mérites dans le secteur plongeon, plongeuse d'élite avec diplôme olympique, directrice Plongeon etc.

Harald Müller (à sa grande surprise) pour son engagement en tant que président régional RZO et son engagement en tant que président central.

L'assemblée remercie toutes ces personnes par un tonnerre d'applaudissements.

Suite aux témoignages d'honneur, la famille de la FSN et les invités du Schwimm Klub Bern se sont retrouvés à l'hôtel Krone Aarberg pour l'apéro et un banquet qui ont eu lieu dans une ambiance conviviale.

6. Appel / Nomination des scrutateurs

Le président constate que l'AD a été convoquée selon les statuts, à la mi-octobre 2002, avec un ordre du jour détaillé ainsi que les propositions. La documentation a été envoyée fin novembre.

Tous les délégués ont reçu leurs cartes de vote et aucune objection n'a été élevée contre l'ordre du jour.

L'assemblée a atteint le quorum. Le nombre de bulletins de vote mentionné au début du procès-verbal a été distribué.

Les présidents régionaux (resp. leurs remplaçants) sont désignés comme scrutateurs.

7. Rapports annuels des membres du comité central

Le président d'honneur, Hans Ulrich Schweizer, renvoie au rapport annuel du comité central, publié dans la Docu et aux explications verbales de samedi sous le point 4 de l'ordre du jour.

Il soumet le rapport annuel du président central et du comité central à la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, les délégués approuvent le rapport annuel par acclamation.

Il remercie Harald Müller pour son grand engagement pas toujours facile durant l'année écoulée et inclut les autres membres du comité central dans ces remerciements.

Michael Geissbühler constate que les procès-verbaux des assemblées sportives Natation 2001 et 2002, l'assemblée sportive Plongeon 2001, les assemblées sportives Natation synchronisée 2001 et 2002 manquent. Afin qu'il reste une trace de l'histoire de la FSN, il souhaite que ces procès-verbaux figurent dans la Docu 2003. Le comité central prend note de ce mandat pour exécution.

8. Approbation des comptes 2002 / Rapport des vérificateurs des comptes

8.1. Explications des comptes 2002

Comptes de la caisse centrale

Pour la première fois, les comptes annuels, clôturés à la fin septembre, ont pu être approuvés en décembre.

Le caissier central commente les comptes annuels 2002 de la caisse centrale. De nombreuses questions concernant des postes précis dans les dépenses ont été posées ainsi qu'au sujet des personnes qui ont décidé de ces dépenses, auxquelles il a été répondu. Les comptes de la caisse centrale présentent un bénéfice de Fr. 4'399.--.

8.2. Rapport des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes a eu lieu en décembre 2002 et le rapport propose l'approbation des comptes. Un rapport complémentaire a été rédigé à l'attention du comité central.

8.3. Approbation des comptes annuels

Les comptes Natation, Plongeon, Waterpolo et Natation synchronisée ont été approuvés lors des assemblées sportives correspondantes.

Les comptes annuels de la caisse centrale sont approuvés à l'unanimité.

9. Décharge au comité central

L'attribution de la décharge est effectuée par le président régional de la ROS, Christoph Keller. Elle est accordée à l'unanimité par l'assemblée.

10. Liquidation des propositions

Remarque: sous réserve de réajustements rédactionnels

10.1 Modification d'appellation SAFILO en Sport Populaire

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10.2 Règlement 2.3 (Brevets d'entraîneurs)

Les Conditions Générales de Concours (CGC) révisées sur la base des décisions de principe de l'Assemblée générale extraordinaire d'avril 2002 à Berne et mises en vigueur provisoirement le 1^{er} octobre 2002 sont ratifiées à l'unanimité.

10.3 Règlement 2.1 CGC

La proposition est acceptée à l'unanimité.



11. Lecture des procès-verbaux des assemblées sportives

Les délégués prennent connaissance des procès-verbaux des assemblées sportives Natation, Waterpolo, Plongeon et Natation synchronisée de la veille, le samedi 7 décembre 2002.

Tous les procès-verbaux seront publiés avec le procès-verbal de l'assemblée des délégués.

12. Finances

12.1 Budget 2003

Le caissier central Bernhard Bächli commente les postes les plus importants du budget 2003 et répond à diverses questions en collaboration avec le comité central.

L'assemblée charge le comité central d'effectuer également de manière conséquente le Controlling des secteurs sports spécifiques.

12.2 Cotisations et taxes 2003

Les taxes des sports spécifiques ont été approuvées lors des assemblées sportives.

Hans Ulrich Schweizer commente la proposition du comité central pour la fixation des cotisations et taxes pour l'année 2003. Voir informations détaillées sur l'annexe concernant les cotisations des membres et taxes 2003.

12.3 Décisions

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition du comité central en ce qui concerne les cotisations des membres pour les clubs-membres, les fédérations membres et les membres individuels. Elles sont partie intégrante des statuts et sont annexées à ce procès-verbal.

Les taxes ont été approuvées, selon les statuts, par les assemblées sportives.

Les taxes pour les licences pour la participation à des compétitions ont été approuvées dans le cadre des assemblées sportives.

13. Elections

13.1 Démissions

Comme déjà communiqué la veille, Harald Müller, Sepp Rüegg, Ralph Schallon et Catherine Maliev démissionnent du comité central.

13.2 Elections au comité central

En remplacement des membres démissionnaires du comité central, les membres suivants ont été présentés et proposés: Erich Meyer en tant que président central, Evy Tausky Livet en tant que membre du comité central, Carmen Stritt Burk en tant que directrice Plongeon et Bernhard Bühler en tant que directeur Natation de compétition.

Les personnes proposées ainsi que les membres déjà en place ont été confirmés, respectivement élus par acclamation pour un mandat d'une durée de deux ans.

Le comité central se compose donc de:

- Erich Meyer, Président Central (*nouveau*)
- Evy Tausky Livet, Vice-présidente (*nouveau*)
- Urs Studer, Vice-président / responsable Communication, Information et Marketing (*maintenu*)
- Bernhard Bächli, Chef Finances (*anciennement: caissier central*)
- Hans Ulrich Schweizer, tâches spécifiques, au niveau international, règlements (*maintenu*)
- Paul Bächtiger, Directeur Swiss-Waterpolo (*maintenu*)
- Katia Immer, Directrice Swiss-Synchro (*maintenu*)
- Bernhard Bühler, Directeur Swiss-Swimming (*nouveau*)
- Carmen Stritt Burk, Directrice Swiss-Diving (*nouveau*)

Les nouveaux membres du comité central sont accueillis avec un bouquet de fleurs.

La répartition détaillée des tâches aura lieu lors de la première séance du comité central en janvier.

13.3 Vérificateurs des comptes

Les personnes suivantes sont confirmées dans leurs fonctions:

- Peter Füeg, Soleure (depuis 1988)
- Thomas Bobsin, Gossau SG (depuis novembre 2001)
- Laurent Ballif, Vevey (depuis avril 2002)

14. Attribution des manifestations officielles

En considérant le nombre insuffisant d'inscriptions au banquet et la recherche difficile d'un organisateur, le comité central conseille d'organiser l'assemblée des délégués 2003 sur une seule journée.

Cette proposition déclenche une discussion animée, qui se conclut par le consensus suivant:

- A l'avenir, la fédération couvrira les frais pour le comité central
- La durée de l'assemblée des délégués doit être maintenue sur deux jours et celle-ci doit à nouveau servir à entretenir les contacts. Tous sont invités à renoncer, à l'avenir, à des activités parallèles au banquet.
- Les prix des cartes de banquet doivent être maintenus à un niveau aussi bas que possible.

Dans ces circonstances, Christoph Keller s'est déclaré disposé à organiser la prochaine assemblée des délégués dans la région thurgovienne.

Les délégués approuvent cette solution à une grande majorité.

L'Assemblée des délégués 2003 aura donc lieu les 29/30 novembre 2003 en Thurgovie. Elle sera organisée par le SC Kreuzlingen. Un grand merci pour cette initiative. (Supplément au présent pv: elle aura lieu à Gottlieben près de Kreuzlingen).

Les championnats suisses et les compétitions de la Fédération ont été attribués lors des assemblées sportives.

Epilogue

Le vice-président Sepp Rüegg remercie les organisateurs du Schwimm Klub Bern, son président Jürg Prisi et son équipe pour le travail lié à l'organisation de cette assemblée des délégués.

Il remercie aussi le secrétariat central pour les importants travaux de préparation et Mme Evy Tausky Livet, qui a, une nouvelle fois œuvré parfaitement en tant qu'interprète. En remerciement, il lui remet un bouquet de fleurs. L'assemblée se joint à ces remerciements par acclamation.

Le président central, Harald Müller, remercie tous les délégués pour leur collaboration à l'occasion de cette assemblée des délégués.

Au nom des délégués, Laurent Ballif remercie Harald Müller pour son grand engagement et pour l'expédition de tâches pas toujours agréables à accomplir. Les délégués se joignent à ces remerciements avec un tonnerre d'applaudissements nourris.

Harald Müller lève la dernière assemblée des délégués qu'il a dirigée à Aarberg le dimanche à 11.30h en souhaitant à tous les participants un bon retour dans leurs foyers et une nouvelle saison couronnée de succès.

	FEDERATION SUISSE DE NATATION	
Burgdorf,	Pour le procès-verbal:	Traduction:
en décembre 2002	Sepp Rüegg	Barbara Eggenberger



Mitgliederbeiträge (Anhang 2 der Statuten) / Cotisations (Annexe 2 des statuts)

01.10.2002 – 30.09.2003

Mitgliedverbände: / Fédérations membres:

Der Mitgliederbeitrag beträgt: / La cotisation s'élève à:

- a. Regionalverbände / Fédérations régionales beitragsfrei / pas de cotisation
b. andere Mitgliedverbände / autres fédérations membres Fr. 140.--

Vereine: (Kat. A) / Clubs: (Cat. A)

Der Basisbeitrag beträgt / La cotisation de base s'élève à Fr. 450.--

Die ergänzenden Mitgliederbeiträge für **Aktivitäten in den olympischen Schwimmsportarten** betragen: / Les cotisations supplémentaires des membres pour les **activités dans les sports olympiques de la natation** s'élèvent à:

- a. 1 olympische Sportart / 1 sport olympique Fr. 50.--
b. 2 olympische Sportarten / 2 sports olympiques Fr. 160.--
c. 3 olympische Sportarten / 3 sports olympiques Fr. 240.--
d. 4 olympische Sportarten / 4 sports olympiques Fr. 300.--

Die ergänzenden Mitgliederbeiträge in Abhängigkeit der bis 30. September 2002 bezogenen **Jahreslizenzen** betragen: / Les cotisations supplémentaires en fonctiondes **licences annuelles** prises jusqu'au 30 septembre 2002 s'élèvent à:

Anzahl Jahreslizenzen	Ergänzender Mitgliederbeitrag	Nombre de licences annuelles	Cotisation supplémentaire
1 → 10	120.-- (bisher 120.--)	81 → 90	960.-- (bisher 960.--)
11 → 20	240.-- (bisher 240.--)	91 → 100	1'020.-- (bisher 960.--)
21 → 30	480.-- (bisher 480.--)	101 → 110	1'080.-- (bisher 1'080.--)
31 → 40	600.-- (bisher 600.--)	111 → 120	1'140.-- (bisher 1'080.--)
41 → 50	700.-- (bisher 720.--)	121 → 130	1'200.-- (bisher 1'200.--)
51 → 60	780.-- (bisher 720.--)	131 → 140	1'260.-- (bisher 1'200.--)
61 → 70	840.-- (bisher 840.--)	141 → 150	1'320.-- (bisher 1'200.--)
71 → 80	900.-- (bisher 840.--)	151 und mehr	1'380.-- (bisher 1'320.--)

Vereine: (Kat. B) / Clubs: (Cat. B)

Der Mitgliederbeitrag beträgt: / La cotisation s'élève à: Fr. 450.--

Einzelmitglieder: / Membres individuels

Der Mitgliederbeitrag beträgt: / La cotisation s'élève à: Fr. 70.--

Gebühren / Taxes 01.10.2002 – 30.09.2003

«SWISS SWIMMING»

Startrechte: / Droits de départ: ¹⁾

- Jahreslizenz «Swiss Swimming» / Licence annuelle «Swiss Swimming»:

Herren --Jahrgänge: Messieurs -- Nés en:	Damen --Jahrgänge Dames -- Nées en:	Betrag / Cotisation
1993 und jünger / et plus jeunes	1993 und jünger / et plus jeunes	30.--
1989 → 1992	1989 → 1992	60.--
1988 und älter / et plus âgés	1988 und älter / et plus âgés	90.--
Wiederlizenzierung vor dem 31.12.02	Renouvellement avant le 31.12.02	70.--

- Temporärlizenz «Swiss Swimming» (je Wettkampferanstaltung) /
Licence temporaire «Swiss Swimming» (par manifestation) 40.--
- Transfergebühr (excl. Mwst.) / Taxe de transfert (excl. TVA) 100.--
- Bearbeitungsgebühr für Sonderaufträge (excl. Mwst.)
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA) 20.--

Meldegelder / Taxes d'inscription Staffeln Einzel

- Schweizermeisterschaften / Championnat suisse 20.-- 12.--
- Schweiz. Hallenmeisterschaften / Championnat suisse d'hiver 20.-- 12.--
- Schweiz. Nachwuchswettkämpfe / Critérium suisse des espoirs 20.-- 12.--
- Schweiz. Meisterschaften "Open Water" / Champ. suisse "Eau libre" 25.--
- Schweiz. Masters-Wettkämpfe / Critérium suisse des masters 12.--
- Schweiz. Staffel-Meisterschaften / 1. Mannschaft / 1^{ere} équipe 20.--
Championnat suisse des relais 2. Mannschaft / 2^{eme} équipe 25.--
3. Mannschaft / 3^{eme} équipe 30.--
- Vereinsmeisterschaften / Championnat des clubs
NLA, NLB + NLC pro Mannschaft / par équipe 100.--

«SWISS DIVING»

Startrechte: / Droits de départ:

- Jahreslizenz / Licence annuelle 70.--
- Temporärlizenz (je Wettkampferanstaltung) /
Licence temporaire (par manifestation) 25.--
- Transfergebühr / Taxe de transfert 100.--
- Bearbeitungsgebühr für Sonderaufträge /
Taxe de frais pour travaux spécifiques 20.--

Meldegelder / Taxes d'inscription

- Pro Wettkampf / par épreuve 15.--
- Vereinsmeisterschaften / Championnat des clubs 50.--

«SWISS WATERPOLO»

Startrechte: / Droits de départ:

- Jahreslizenz / Licence annuelle 70.--
- Transfergebühr / Taxe de transfert 100.--
- Bearbeitungsgebühr für Sonderaufträge /
Taxe de frais pour travaux spécifiques 20.--

Meldegelder / Taxes d'inscription

- National-Liga A / Ligue nationale A 1320.--
- National-Liga B + Frauen / Ligue nationale B et femmes 520.--
- 1. Liga + andere Frauen-Ligen / 1^{ere} ligue + autres ligues femmes 520.--
- Jugend, Junioren, andere Ligen / Jeunesse, juniors + autres ligues 260.--

«SWISS SYNCHRO»

Startrechte: / Droits de départ:

- Jahreslizenz / Licence annuelle 120.--
- Temporärlizenz (je Wettkampf) / Licence temporaire (par épreuve) 12.--
- Transfergebühr / Taxe de transfert (excl. Mwst. / TVA) 100.--
- Bearbeitungsgebühr für Sonderaufträge (excl. Mwst.) /
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA) 20.--

Meldegelder / Taxes d'inscription

Schweiz. Meisterschaften / Championnats suisse

- Pflicht / figures imposées 25.--
- Solo und Duett / solo et duo 45.--
- Gruppe / groupe 15.-- pro Person (min. 90.--, max. 120.--)
- Free Routine Combination 15.-- par personne (min. 90.--, max. 150.--)

Tests / tests

- Tests 1 bis 4 / Beitragshöhe kann jeder Verein festlegen /
tests 1 à 4 fixée librement par chaque club
- Tests 5 bis 12: Jahreslizenz zuzüglich /
tests 5 à 12: licence annuelle plus 15.--

¹⁾ 8 % der Einnahmen aus Jahreslizenzen gehen an die Regionalverbände für Aufgaben im Auftrag von «Swiss Swimming». /
8 % des recettes des licences annuelles sont en faveur des fédérations régionales pour la réalisation des mandats de «Swiss Swimming».